

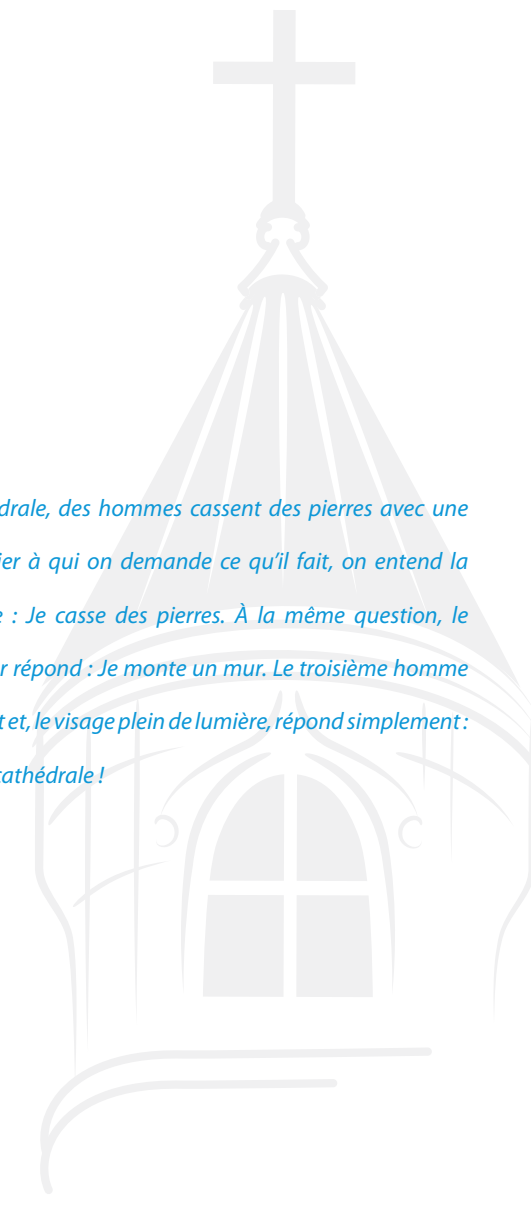


# POUR PRÉSERVER LE PATRIMOINE RELIGIEUX

LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS,  
UN LEVIER PRÉCIEUX AU COEUR DES PROJETS



**Desjardins**  
Caisse d'économie solidaire



*Près d'une cathédrale, des hommes cassent des pierres avec une masse. Du premier à qui on demande ce qu'il fait, on entend la réponse suivante : Je casse des pierres. À la même question, le second travailleur répond : Je monte un mur. Le troisième homme s'arrête un instant et, le visage plein de lumière, répond simplement : Je construis une cathédrale !*

## LE SOUTIEN DE LA CAISSE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DESJARDINS DANS LES PROJETS DE TRANSFORMATION DES BÂTIMENTS RELIGIEUX



La Caisse d'économie solidaire Desjardins exerce son métier de banquier en s'attardant tant à la finalité sociale qu'à la faisabilité économique des projets qu'elle soutient. Elle accompagne depuis près de 40 ans les groupes communautaires et les entreprises de l'économie sociale dans la réalisation de leurs projets et a soutenu, au fil du temps, plusieurs projets de transformation ou de transfert de bâtiments religieux. Bien que, tout comme la société, les enjeux de ces différents projets aient grandement évolué au fil des ans, l'engagement de la Caisse envers la réalisation de ces derniers demeure inchangé.

Aussi sommes-nous encore interpellés aujourd'hui et nous investissons-nous toujours avec le même élan dans l'accomplissement des projets de transformation de bâtiments patrimoniaux. Il nous est donc naturel d'accompagner les projets d'organismes qui, dans le contexte économique et social actuel, doivent composer avec la pénurie de locaux. Il nous est tout autant naturel d'accompagner les communautés religieuses et les collectivités qui veulent garder vivant leur patrimoine architectural et culturel religieux. Ces initiatives s'arriment à notre mission et à nos engagements.

À titre de partenaire, nous avons beaucoup appris des projets stimulants et diversifiés que nous avons soutenus. Nous souhaitons, par le biais du présent document, partager notre expérience et rendre disponible notre expertise pour le développement de futurs projets de transfert réalisés sur la base de l'action collective.

## PARTAGER NOTRE EXPÉRIENCE

### CAPACITÉ DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE MENER À BIEN UN PROJET

Notre conviction est que l'entrepreneuriat collectif est le moteur le mieux adapté et le plus respectueux des projets de transformation des bâtiments religieux. Notre objectif avoué est de susciter l'intérêt et d'appuyer l'émergence de telles initiatives dont les exemples de réussites sont nombreux. Afin d'en témoigner, la Caisse a participé financièrement à l'étude *Deuxième vie. Une enquête documentaire sur le transfert de propriété des bâtiments religieux et les régimes de propriété*, réalisée par monsieur Paul Montminy, conseiller en développement d'organismes à but non lucratif et spécialiste de l'idéation et de la création de structures organisationnelles. Dans ce document, de multiples exemples de transformations d'édifices du patrimoine religieux sont présentés. Le caractère unique et très innovateur de chacun des projets élaborés à partir de différents régimes de propriété y est démontré. Cette étude examine tous les régimes de propriété possibles, car elle vise justement à présenter aux lecteurs le vaste paysage des options disponibles. Au fil des pages, on y présente un panorama inspirant de parcours novateurs empruntés par des acteurs déterminés à rechercher activement des solutions permanentes pour répondre



aux besoins des communautés cessionnaires et à ceux des organisations qui reprennent le flambeau. L'enquête présente aussi des réflexions permettant, dès la conception d'un projet, d'alimenter les communautés, les groupes et les partenaires qui y sont associés.

Ce document est disponible en ligne sur le site de la Caisse à l'adresse : [www.caissesolidaire.coop](http://www.caissesolidaire.coop).

### MODÈLES DE PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

La coopérative, l'OBNL et la fiducie d'utilité sociale constituent des régimes de propriété particulièrement bien adaptés aux projets de deuxième vie des bâtiments initialement à vocation religieuse. De plus, ces régimes ne présentent aucun frein au développement et au financement de tels projets.

La coopérative est une personne morale regroupant des individus qui s'associent pour exploiter une entreprise. La Loi des coopératives protège les actifs nets de celles-ci dans l'éventualité d'une cessation des activités. En effet, ces derniers doivent demeurer dans le secteur coopératif. Ainsi, la législation encadre cette forme d'entreprise tant pour assurer sa capacité à mener à bien un projet économique que pour protéger ses actifs lors d'une éventuelle disposition.

L'organisme à but non lucratif (OBNL) est une association constituée en personne morale. Un OBNL peut opérer et emprunter au même titre qu'une entreprise privée. Le filet de sécurité concernant la pérennité des actifs

s'avère toutefois moins explicite dans le cas des OBNL que dans le cadre légal des coopératives. En effet, la loi qui régit les OBNL est actuellement en voie d'être modifiée et plusieurs intervenants militent en faveur de dispositions inspirées de la Loi sur les coopératives. Malgré ce contexte, ce modèle d'entreprise fournit tout de même un très réel filet de sécurité, grâce à une gestion des biens qui relève nécessairement d'instances démocratiques.

La fiducie constitue un régime de propriété particulièrement bien adapté à la préservation des actifs (matériels ou immatériels) qui lui sont confiés. Dans son enquête *Deuxième vie. Une enquête documentaire sur le transfert de propriété des bâtiments religieux et les régimes de propriété*, Paul Montminy écrit :

*Une fiducie est une entité juridique, résultante d'un contrat où s'engagent un constituant, un fiduciaire et un (ou des) bénéficiaire(s). Il existe divers types de fiducie, dont la fiducie d'utilité sociale, la fiducie foncière, la fiducie familiale, etc. Dans un contrat de fiducie, 1) le constituant transfère un patrimoine à la fiducie et lui affecte une fin particulière; 2) le fiduciaire (gestionnaire) s'engage à détenir et à administrer ce patrimoine au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires; 3) les bénéficiaires s'engagent à utiliser ce patrimoine moyennant certaines conditions (...). Une fiducie d'utilité sociale est habituellement conçue pour être perpétuelle (...)\*.*



## DEUX EXEMPLES INSPIRANTS

### TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ / NOUVELLE VOCATION

#### Coopérative funéraire de l'Anse à Québec



Propriétaire original : **Paroisse catholique du Saint-Esprit**  
 Vocation initiale : **Presbytère**  
 Propriétaire actuel : **Coopérative funéraire des Deux Rives**  
 Vocation nouvelle : **Services funéraires**

Ancien presbytère de la paroisse du Saint-Esprit à Québec construit en 1931. Il abrite les locaux de la Coopérative funéraire des Deux Rives depuis 1973. D'importants travaux ont été requis pour aménager les lieux afin de répondre à leur nouvelle vocation commerciale, dans le respect du bâtiment, surtout quant à son allure extérieure et à son intégration dans le voisinage.

### MAINTIEN DE LA PROPRIÉTÉ ET DE LA VOCATION INITIALE / AJOUT D'ACTIVITÉS

#### L'Église unie St. James à Montréal



Propriétaire original : **Conseil de fiduciaires de l'Église unie St. James**  
 Vocation initiale : **Offices religieux**  
 Propriétaire actuel : **Conseil de fiduciaires de l'Église unie St. James**  
 Vocation nouvelle : **Offices religieux et activités communautaires et culturelles**

Projet de mise en valeur de l'un des joyaux du patrimoine religieux, bâti en 1888. Classée monument historique, l'église méthodiste unie St. James, située sur la rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal, fait l'objet de travaux pour plus de 3 millions de dollars. Son architecture de style gothique victorien et ses gradins aménagés en amphithéâtre en font un édifice unique. Sa façade, cachée pendant plus de 80 ans par des commerces, vient de bénéficier d'une cure de jouvence. L'ancien lieu de culte est préservé, mais l'église est aussi devenue un lieu de vie culturelle et communautaire.

\* SOURCE : MONTMINY, Paul, *Deuxième vie. Une enquête documentaire sur le transfert de propriété des bâtiments religieux et les régimes de propriété*, 2009. Disponible sur le site web : [www.caissesolidaire.coop](http://www.caissesolidaire.coop).



## LES FACTEURS DE RÉUSSITE

### LE PROJET SOCIAL ET COLLECTIF : UNE FORCE EN ACTION

*Les entreprises d'économie sociale ont-elles la capacité de mener à bien une transformation dans une perspective de réussite et de pérennité des projets? Voilà une question qui nous est fréquemment posée.*

Or, la Caisse d'économie solidaire témoigne que les projets collectifs disposent des outils nécessaires pour assurer leur succès. Tout en mettant en action des finalités sociales et économiques, ils possèdent des atouts favorisant grandement l'atteinte de leurs objectifs.

En effet, les projets collectifs s'appuient sur la base d'un groupe de citoyen(ne)s impliqué(e)s. Jouant un rôle actif par son implication directe et par le biais de ces nombreux contacts, ce groupe constitué d'individus détient une forte capacité de mobiliser d'autres acteurs des milieux locaux, voire de s'allier certains réseaux nationaux. Cette mise en commun élargie des idées et des ressources permet d'élaborer et de développer une proposition forte conciliant la réponse à un besoin et les impératifs de viabilité économique.

Si le projet répond à un besoin, il trouvera des partenaires; que ce soit, en amont, un marché pour la réalisation de ses activités ou, en aval, de l'aide pour surmonter d'éventuelles difficultés. De façon surprenante mais démontrée, le facteur social devient le moteur du développement économique du projet.

En résumé, l'entreprise collective, comme véhicule légal autant que comme véhicule de concertation et d'engagement, favorise des projets « ancrés » sur les besoins de la collectivité, ce qui améliore sa viabilité. Cette situation a été documentée par deux études de la Direction des coopératives ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Ces études concluent que le taux de survie des coopératives est double par rapport à celui des entreprises d'autre nature et que, de 2004 à 2007, les coopératives ont créé deux fois plus d'emplois que ces autres entreprises.<sup>1</sup>

### LES VALEURS ONT UNE PLACE PRÉPONDÉRANTE DANS CE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Outre leur capacité à pérenniser un projet, les entreprises collectives sont tout naturellement porteuses de valeurs favorisant la synergie et la liaison avec les communautés religieuses qui font cession. Ces entreprises sont à même de réaliser des projets qui respectent la mémoire des lieux et des immeubles transférés ainsi que la mémoire des valeurs et réalisations des communautés religieuses cédantes.

Elles sont particulièrement bien adaptées pour agir dans le cadre d'un projet de transfert patrimonial. En effet, les lois et règlements qui régissent les entreprises collectives portent leurs administrateurs à poser des gestes en fonction des intérêts de la personne morale, ce qui joue en faveur d'objectifs plus élevés, surpassant ceux des individus pris séparément.

<sup>1</sup> Voir l'item « Taux de survie des coopératives au Québec, 2008 » dans la section « Études et analyses », <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/cooperatives/>

## LES ENTREPRISES COLLECTIVES MOBILISENT L'AIDE TECHNIQUE ET GOUVERNEMENTALE

### L'AIDE TECHNIQUE

Les entreprises d'économie sociale détiennent une forte capacité à mobiliser toute forme d'aide pour concrétiser les projets. Toutefois, l'aide « technique » est la première clé de leur réussite. Alors que le groupe débute sa démarche, les ressources d'expertise en amont sont essentielles. L'aide technique se caractérise par de l'accompagnement-conseil, du référencement, du transfert d'expertise, tous prodigués dans le cadre d'une relation dynamique et partenariale avec le groupe. Cette aide lui permet de concrétiser ses idées et de définir une stratégie viable pour mener à bien ses projets.

#### Services d'aide technique disponibles au Québec

##### Centres locaux de développement du Québec (CLD) :

- Services-conseils gratuits accompagnant des stratégies d'entrepreneuriat dans toutes les régions du Québec : plan d'affaires, études de marché, pro-forma, etc;
- Conseillers spécialisés en économie sociale.

#### Experts/consultants

- Spécialistes en transfert de patrimoine, en économie sociale ou en gestion de projet d'immobilisation;
- Ils peuvent être privilégiés si le groupe a la capacité de défrayer les honoraires.

#### Réseau d'investissement social du Québec

- Financements pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ pour soutenir la mise en forme des projets au stage de l'idéation;
- Peut couvrir les coûts des ressources humaines engagées dans le développement des projets.

#### Caisse d'économie solidaire Desjardins

- Accompagnement-conseil et réseautage;
- Référencement vers des ressources techniques, financières ou sectorielles et vers des experts;
- Expertise spécialisée en montages financiers concertés avec un réseau de partenaires en économie sociale, dont les partenaires gouvernementaux qui offrent des subventions.

### L'AIDE GOUVERNEMENTALE

#### Programmes de subventions pour les infrastructures

Un projet de transfert requiert souvent la mise aux normes ou la transformation des bâtiments. Plusieurs programmes subventionnés par les différents paliers gouvernementaux sont destinés au financement de ces projets. Certains programmes ne sont disponibles



que pour les OBNL alors qu'ils ne sont pas offerts aux coopératives ou inversement. Ces programmes ne sont toutefois pas offerts à l'entreprise privée.

#### Gouvernement provincial

- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) : programmes destinés aux interventions sur les bâtiments patrimoniaux. Financement aux OBNL pouvant couvrir jusqu'à 90 % des coûts d'un projet.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) : programmes destinés aux interventions sur les bâtiments patrimoniaux ou non. L'axe d'intervention est plus économique et centré sur les priorités régionales.
- Des apports de subventions provenant de ces deux ministères se retrouvent parfois jumelés dans le même projet.
- D'autres sources de financement pour les projets d'habitation pour les OBNL ou les coopératives sont disponibles.

#### Gouvernement municipal

- Les infrastructures patrimoniales constituent un enjeu important pour les villes, ce qui motive leurs interventions.
- Le municipal intervient typiquement par le biais d'aide technique et d'enveloppes dédiées à la gestion des infrastructures municipales.
- Il agit en accordant des subventions et parfois par le biais de cautionnements sur des prêts.

#### Gouvernement fédéral

- Le fédéral intervient plus rarement.

- Il le fait concurrentiellement avec le provincial par le biais de programmes dont la gestion est souvent confiée au provincial.

#### Programmes de subventions pour le fonctionnement

Outre les aides gouvernementales liées à la transformation de l'immeuble, les entreprises collectives comptent aussi sur l'atout de subventions récurrentes pour assurer le soutien de leurs activités courantes liées à la prestation de services. Là encore, plus la finalité des services offerts est validée et nécessaire pour la collectivité, plus les aides financières seront importantes.



## L'ACCÈS AU FINANCEMENT DE PRÊTS ET DE CAPITAUX EST ASSURÉ

Les OBNL, les coopératives et les fiducies ont accès aux outils financiers bancaires et aux capitaux traditionnels au même titre que l'entreprise privée et les autres formes d'entreprises.

Le financement par le biais de prêts à terme ou de capitalisation complète leurs besoins restés non couverts par les subventions ou par les levées de fonds. Cette offre peut aussi leur servir à financer certaines activités économiques courantes, telle une marge de crédit, permettant ainsi d'accroître la viabilité des projets des entreprises.

Les outils financiers offerts à ces dernières se veulent nombreux et diversifiés. De plus, puisqu'en économie sociale, les financiers ne travaillent pas isolément, ou « en silo », une intervention financière en complète souvent pertinence une autre dans une stratégie de complémentarité des outils mis à disposition des entreprises pour rencontrer leurs besoins.

#### Principaux acteurs du financement de l'économie sociale au Québec

##### Crédit communautaire

- microcrédit, de quelques milliers jusqu'à 50 000 \$;
- moyenne de 15 000 \$ à 20 000 \$.

##### Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

- capital risque de 20 000 \$ à 50 000 \$;
- dispose aussi d'enveloppes de subventions remboursables pour le prédémarrage.

#### Fonds de développement local (CLD)

- capital de développement, de 5 000 \$ à 125 000 \$, selon le potentiel de chaque fonds;
- dispose aussi d'un Fonds de développement de l'économie sociale (FDEES); subventions jusqu'à 50 000 \$.

#### Filiation

- capital risque de 50 000 \$ à 500 000 \$;
- dispose aussi du Fonds de financement coopératif : capital risque de 100 000 \$ à 250 000 \$;
- dispose aussi de fonds selon le secteur d'activités.

#### Caisse d'économie solidaire Desjardins

- prêts à termes et marges de crédit, de quelques milliers à plusieurs millions de \$.

#### Investissement Québec

- garanties de prêt, prêts directs et capitalisation, de quelques dizaines de milliers à quelques millions de \$.

#### Fiducie du Chantier de l'économie sociale

- capital patient sans remboursement durant quinze années, de 50 000 \$ à 1 500 000 \$.

#### Fondation CSN

- capital risque de 250 000 à quelques millions de \$.

#### Capital régional et coopératif Desjardins

- prêts de 200 000 à quelques millions de \$.

Ces différents partenaires se connaissent entre eux et reconnaissent leur complémentarité. Ils accueillent ou réfèrent les entreprises qu'ils accompagnent selon les besoins et l'état d'avancement du projet de ces dernières.

## NOTRE EXPERTISE À VOTRE SERVICE

« Pour nous, l'économie est faite pour les gens. Elle doit leur permettre d'être plus heureux, les besoins humains n'existant pas seulement lorsqu'ils peuvent constituer une occasion d'affaires pour les marchés. »



## NOTRE ACTION EST MOTIVÉE PAR DES VALEURS

La Caisse d'économie solidaire est une coopérative financière relativement conventionnelle eut égard à son habit juridique et aux outils qu'elle met à disposition. Mais en assumant son rôle de banquier dédié au développement de l'économie sociale, la Caisse a, délibérément, choisi d'ancrer son action du côté de la poursuite et de la réalisation des actions collectives qui favorisent spécifiquement le bien commun.

## NOUS FACILITONS L'ACCÈS AUX RESSOURCES D'AIDE ET AUX RÉSEAUX

Dans le panorama des ressources disponibles, la Caisse se situe comme un acteur majeur de la finance sociale et solidaire au Québec. Elle est la seule institution financière de nature coopérative à se consacrer au financement de l'économie sociale. En complémentarité avec les acteurs cités précédemment, elle a ainsi accordé plus d'un milliard de dollars en financement au cours des 10 dernières années.

La Caisse détermine les besoins et entoure le groupe d'un vaste réseau de partenaires qui ont la capacité d'intervenir de façon complémentaire. Parmi ceux-ci, elle joue en quelque sorte le rôle de catalyseur ou de chef d'orchestre.

## NOUS SOMMES DES EXPERTS EN MONTAGES FINANCIERS COMPLEXES ET EN FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Chaque partenaire exerçant le rôle qui lui est propre, la Caisse exerce un leadership dans les montages financiers complexes, en déterminant la stratégie de financement la mieux adaptée aux besoins des entreprises qu'elle accompagne.

La Caisse se spécialise dans la gestion de financements complexes impliquant un ou plusieurs programmes gouvernementaux spécifiquement dédiés aux projets d'infrastructures culturelles et patrimoniales. Elle se spécialise aussi dans la connaissance des programmes et des modalités de financement des infrastructures culturelles et patrimoniales.

À titre d'illustration, une stratégie de montage financier d'un projet de patrimoine comporterait typiquement une intervention prenant la forme d'un apport de subvention. En effet, il n'est pas rare de voir un projet d'infrastructure mené par une entreprise collective subventionné à hauteur de 90 %. L'appui financier du milieu en dons ou par une levée de fonds serait ensuite privilégié. Ces apports, considérés comme de la mise de fonds, pourraient être remplacés ou complétés par une mise de fonds du groupe promoteur ou d'un partenaire privé solidaire du projet. Au besoin, l'entreprise pourrait contracter un prêt bancaire permettant cette mise de fonds. Les partenaires de capital risque peuvent aussi être interpellés pour attacher les dernières ficelles d'un projet.

Or, au sein de ce processus, la Caisse joue le rôle de spécialiste des financements impliquant les programmes subventionnés. Nous avons une connaissance approfondie des sources de financement et de l'analyse financière propres aux entreprises de l'économie sociale. Avec les années, nous avons adapté nos outils d'intervention. Par exemple, il nous est possible de faire un prêt de mise de fonds, un prêt temporaire en attente de subventions ponctuelles, de mettre à disposition une marge de crédit permanente en attente de subventions récurrentes ou même d'accorder un prêt à terme sans prise de garantie sur les avoirs propres des membres bénévoles d'un conseil d'administration.

## NOTRE ACCOMPAGNEMENT VA BIEN AU-DELÀ DE L'ASPECT FINANCIER

Notre connaissance pointue des dynamiques de l'entrepreneuriat collectif nous permet d'apprécier les forces, les faiblesses et les enjeux réels des projets que nous appuyons.

Notre relation dynamique avec les groupes, les personnes et les réseaux favorise un partage mutuel et une meilleure connaissance des projets. La Caisse permet le développement des projets en proposant des idées, des alternatives et des procédures ingénieuses, tout en respectant des pratiques saines de financement.

Ce n'est donc pas seulement l'argent que nous rendons disponible, mais aussi des idées, des valeurs et des compétences, dans le cadre d'une recherche active de solutions.





## NOUS AGISSONS AVEC RIGUEUR ET TRANSPARENCE

D'autre part, nous exigeons le respect des ententes. Voilà bien l'une des composantes essentielles d'un partenariat structuré. Nous travaillons et accompagnons les projets qu'il est possible de rendre viables. Nous espérons des groupes le pragmatisme économique nécessaire à la pérennité économique des projets soutenus.

## NOTRE CAISSE EST SOLIDE FINANCIÈREMENT

La Caisse d'économie solidaire Desjardins est membre du réseau Desjardins, dont le patrimoine collectif inaliénable est constitué d'un actif de plus de 188 milliards de dollars.

La Caisse est solide financièrement. Au 31 décembre 2010, la Caisse c'est :

- 13 044 membres dont 2 797 coopératives et OBNL;
- un volume d'affaires de 1,164 milliard de dollars dont 637 millions en épargne et 527 millions en financement;
- un actif moyen de 616 millions de dollars, soit le 42<sup>e</sup> au sein du Mouvement Desjardins.

Depuis 5 ans, la Caisse a versé plus de 6 millions de dollars en ristournes collectives distribuées pour des projets sociaux. Depuis 10 ans, elle a accordé plus d'un milliard de dollars en financement dont la majeure partie est destinée à l'entrepreneuriat collectif.

## UN LEVIER INCONTOURNABLE

En tant qu'acteur majeur de la finance sociale et solidaire au Québec, nous mettons avec enthousiasme nos habiletés, nos réseaux et notre expertise à contribution dans l'accompagnement des projets menés par les collectivités qui recherchent, activement et ingénieusement, des solutions aux problématiques liées à la nécessité de transformer le patrimoine religieux bâti au Québec.

En tant qu'expert et partenaire historique de projets de cette nature, nous avons acquis la conviction que les associations, les coopératives et les fiducies sont des acquéreurs crédibles et qu'ils peuvent très adéquatement mener à bien ces projets.

Notre préjugé favorable est une ressource essentielle de la plus grande importance pour les groupes et les personnes que nous accompagnons puisqu'il leur permet simplement de recevoir l'appui escompté. Cet appui, tout comme notre volonté de voir des initiatives de cette nature se concrétiser, constitue un levier incontournable pour la réussite de tels projets.







## UNE BOÎTE À OUTILS UNIQUE POUR VOTRE PROJET

### Centre de services Québec

155, boulevard Charest Est, bureau 500  
Québec (Québec) G1K 3G6  
Téléphone : 418 647-1527  
Sans frais : 1 877 647-1527  
Télécopieur : 418 647-2051  
Courriel : info@cecosol.coop

### Centre de services Montréal

2175, boulevard Maisonneuve Est, bureau 150  
Montréal (Québec) H2K 4S3  
Téléphone : 514 598-2122  
Sans frais : 1 877 598-2122  
Télécopieur : 514 598-2496  
Courriel : info@cecosol.coop

### Centre de services Lanaudière

206, rue Baby, bureau 200  
Joliette (Québec) J6E 2V5  
Téléphone : 450 753-7055  
Sans frais : 1 866 753-7055  
Télécopieur : 450 752-5589  
Courriel : info@cecosol.coop



Outre le parcours de soutien financier, d'expertise et d'accompagnement mis à disposition dans tous les projets accompagnés par la Caisse, nous proposons également des outils spécifiquement dédiés à renforcer le travail des groupes sur des projets de transfert ou de transformation de bâtiments religieux.

#### Des ressources financières

- Une enquête documentaire répertoriant des exemples de transformations appliquées à différentes formes de propriété effectuée par M. Paul Montminy en 2009 est mise à disposition sur notre site : [www.caissesolidaire.coop](http://www.caissesolidaire.coop).
- L'accessibilité à un réseau de spécialistes experts dans le domaine du patrimoine est offerte.
- Une banque d'heures de consultation gratuite avec ces professionnels indépendants est proposée.
- Une enveloppe budgétaire permettant d'offrir un support financier ponctuel pour des besoins non comblés mais nécessaires à la poursuite de la mise en place d'un projet est disponible.

#### Des ressources humaines

- Un groupe de travail réunissant des ressources multidisciplinaires expertes a été constitué au sein de la Caisse afin de soutenir l'offre en financement et en épargne ainsi que l'expertise de la Caisse dans le domaine du patrimoine.

#### Ce groupe :

- effectue une veille active des initiatives afin de repérer les innovations et le potentiel de transfert des expériences;
- commande des recherches complémentaires permettant de documenter certains aspects ou certaines réalités vécues lors de l'élaboration des projets;
- constitue un réseau de personnes-ressources, pouvant accompagner les projets;
- se propose de travailler à créer des outils novateurs pour répondre à des besoins identifiés.





**Desjardins**  
Caisse d'économie solidaire

